REPUBLIQUE DU CAMEROUN

PAIX-TRAVAIL-PATRIE

ARRETE N° 000182 /A/MINDDEVEL/SG/DSL du 02 OCT 2019

Portant nomination de l'Officier du Centre d'état civil secondaire de BANYO II dans l'Arrondissement de Batouri, Département de la Kadey.

LE MINISTRE DE LA DECENTRALISATION ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL,

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n°81/002 du 29 juin 1981, modifiée et complétée par la loi n° 2011/011 du 06 mai 2011 portant organisation de l'état civil et diverses dispositions relatives à l'état des personnes physiques ;

Vu le décret n°77/410 du 15 octobre 1977 portant revalorisation de l'indemnité des officiers et secrétaires des centres spéciaux d'état civil ;

Vu le décret n°87/1115 du 17 août 1987 fixant les modalités de création et de fonctionnement des centres spéciaux d'état civil ;

Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement ;

Vu L'arrêté n°0000365/A/MINATD/DAP/SDAA/SEC/BEC du 05 mai 2007 portant création des centres spéciaux d'état civil de Banyo II, Nadegbé et Dimako dans l'Arrondissement de Batouri, Département de la Kadey ;

Considérant la transmission n°147/L/B14/SP du 29 août 2019 du Préfet du Département de la Kadey;

Considérant les nécessités de services,

ARRETE :

Article 1er.- Monsieur **HAMADOU AHIDJO** est, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommé Officier du Centre d'état civil secondaire de BANYO II dans l'Arrondissement de Batouri, Département de la Kadey.

Article 2.- L'intéressé devra prêter serment avant sa prise de service, conformément à l'article 7 (5) de la loi n°2011/011 du 06 mai 2011 susvisée.

Article 3.- Il aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 4.- Le Préfet du Département de la Kadey est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera, puis inséré au Journal Officiel en français et en Anglais. /-

Ampliations

- GOUVERNEUR REGION/EST
- PREFET DEPARTEMENT/KADEY
- SOUS-PREFET ARRONDISSEMENT/BATOURI
- MAIRE COMMUNE/BATOURI
- PRESIDENT DU TRIBUNAL PREMIERE INSTANCE/BATOURI
- PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE PRES LE TPI/BATOURI
- BUREAU NATIONAL DE L'ETAT CIVIL/YAOUNDE
- JORC/CHRONO ARCHIVES

Yaoundé, le

Le Ministre de la Décentralisation et du Développement Local

Le Ministre

Georges ELANGA OBAM